

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00156

Numéro SIREN : 332 429 570

Nom ou dénomination : LUDIS

Ce dépôt a été enregistré le 07/02/2024 sous le numéro de dépôt 1940



Cabinet Vilaine et Associés

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de la Loire

Membre de la C.R.C.C. Ouest Atlantique

RCS Nantes 330 356 700 Capital 430 000 euros

S.A.S. LUDIS

2, route de Fontenay – 85400 LUCON

S.A.S. au capital de 51 206 €

R.C.S. LA ROCHE SUR YON 332 429 570

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

Grégoire BUNOT

Christian PALVADEAU

*Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes*

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts - comptables associées

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

02 40 92 66 00

cva@cvaexperts.fr

 6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier)
B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex



www.cvaexperts.fr



Grégoire BUNOT

Christian PALVADEAU

Experts-comptables associés
Commissaires aux comptes

Geneviève DURANTEAU

Rachel VIOLIN

Experts-comptables associées

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

COMPTE-RENDU DE MISSION

Conformément à la mission qui nous a été confiée par le Président de la société et qui a fait l'objet de notre lettre de mission en date du 25/11/2009, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la **S.A.S. LUDIS** relatifs à l'exercice **du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023**.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu ; ils se caractérisent par les données suivantes :

■ Total du bilan	41 652 617 €
■ Chiffre d'affaires	117 104 439 €
■ Bénéfice net comptable	3 081 943 €

Nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes, qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Fait à Saint-Herblain,

Le 13/12/2023

Emanuella LAURENT - DELANOE

Rachel VIOLIN



02 40 92 66 00



cva@cvaexperts.fr



www.cvaexperts.fr



6-8, impasse Augustin Fresnel (Bât. Lavoisier).

B.P. 30123. 44817 Saint-Herblain Cedex

Membre d'une association agréée. Règlement par chèque accepté

TVA : FR 63 330 356 700 RCS Nantes 330 356 700 Capital 430 000 euros

Bilan actif

CERTIFIE CONFORME

Clôture au 30/09/23
Durée 12 moisClôture au 30/09/22
Durée 12 mois

	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	39 798 495	17 941 432	21 857 063	22 267 138
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 091	94 526	33 565	31 659
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	128 091	94 526	33 565	31 659
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 575 637	17 796 626	20 779 011	21 206 627
TERRAINS	3 061 712	614 741	2 446 970	2 522 746
CONSTRUCTIONS	24 587 452	8 762 015	15 825 437	16 730 717
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	9 206 640	7 648 082	1 558 559	1 637 507
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 082 913	771 787	311 125	274 888
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	623 419		623 419	40 770
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	13 500		13 500	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 094 767	50 280	1 044 488	1 028 852
PARTICIPATIONS	50 280	50 280		
TITRES IMMOBILISES DIVERS	939 325		939 325	939 351
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	105 162		105 162	89 501
ACTIF CIRCULANT	19 874 980	79 426	19 795 554	15 253 348
STOCKS ET EN-COURS	8 161 803		8 161 803	7 898 282
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	116 839		116 839	78 015
MARCHANDISES	8 044 964		8 044 964	7 820 267
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 046 832	340	3 046 493	3 199 775
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	287 322	340	286 982	343 388
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 759 511		2 759 511	2 856 387
CREANCES DIVERSES (3)	217 660		217 660	270 287
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 345 303	79 087	5 266 216	1 300 000
DISPONIBILITES	2 885 351		2 885 351	2 218 260
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	218 031		218 031	366 744
TOTAL GENERAL	59 673 475	18 020 858	41 652 617	37 520 487
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif

CERTIFIE CONFORME

Clôture au 30/09/23
Durée 12 moisClôture au 30/09/22
Durée 12 mois

Montant

Montant

CAPITAUX PROPRES

18 952 147

15 870 204

CAPITAL

51 206

51 206

PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT

2 733 753

2 733 753

RESERVES

13 085 245

10 437 475

RESERVE LEGALE

5 121

5 121

AUTRES RESERVES

13 080 124

10 432 354

RESULTAT DE L'EXERCICE

3 081 943

2 647 770

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

245 738

369 529

PROVISIONS POUR RISQUES

245 738

268 844

PROVISIONS POUR CHARGES

100 685

DETTES(1)

22 454 732

21 280 755

DETTES FINANCIERES

10 067 941

10 130 891

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)

6 373 293

9 176 281

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

3 694 649

954 611

DETTES D'EXPLOITATION

11 894 373

11 005 329

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

6 994 937

6 578 021

DETTES FISCALES ET SOCIALES

4 695 829

4 246 846

AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

203 607

180 462

DETTES DIVERSES

492 039

144 534

DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES

419 500

124 935

ETAT : IMPÔTS SUR LES BENEFICES

43 020

AUTRES DETTES DIVERSES

29 519

19 599

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

379

TOTAL GENERAL

41 652 617

37 520 487

(1) Dont à plus d'un an

3 096 450

5 772 367

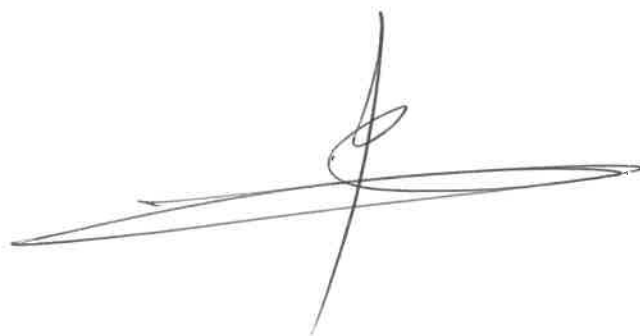
Dont à moins d'un an

19 358 282

15 508 387

(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques

Compte de résultat	Exercice 01/10/22 - 30/09/23 Durée 12 mois	Exercice 01/10/21 - 30/09/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	118 299 634	109 198 866
VENTES DE MARCHANDISES	115 029 322	106 088 734
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	66 228	119 252
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 008 888	1 806 768
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>117 104 439</i>	<i>108 014 753</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	151 694	135 456
TRANSFERTS DE CHARGES	288 662	391 278
AUTRES PRODUITS	754 840	657 378
CHARGES D'EXPLOITATION	112 641 505	104 428 240
ACHAT DE MARCHANDISES	91 859 658	85 152 792
VARIATION DES STOCKS	-224 697	-731 881
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	420 833	299 272
VARIATION DES STOCKS	-38 824	-12 549
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	6 136 304	5 771 197
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 342 325	1 301 766
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 680 137	8 294 154
CHARGES SOCIALES	2 435 087	2 290 291
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 890 180	1 895 842
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	340	170
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	128 248	151 354
AUTRES CHARGES	11 914	15 833
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 658 129	4 770 625
PRODUITS FINANCIERS	123 138	31 403
PARTICIPATIONS	15 633	3 971
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	107 505	27 432
CHARGES FINANCIERES	311 341	69 666
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	129 366	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	181 974	69 666
RESULTAT FINANCIER	-188 203	-38 263
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 469 926	4 732 363



Compte de résultat	Exercice	Exercice
	01/10/22 - 30/09/23	01/10/21 - 30/09/22
	Durée 12 mois	Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 801	44 516
SUR OPERATIONS DE GESTION	16 547	20 366
SUR OPERATION EN CAPITAL	14 254	24 150
CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 209	2 938
SUR OPERATIONS DE GESTION	6 644	105
SUR OPERATION EN CAPITAL	25	2 833
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	24 540	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-408	41 578
PARTICIPATIONS DES SALARIES	1 265 761	1 087 391
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	1 121 813	1 038 780
TOTAL DES PRODUITS	118 453 573	109 274 785
TOTAL DES CHARGES	115 371 629	106 627 015
RESULTAT NET COMPTABLE	3 081 943	2 647 770
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier Produits financiers concernant les entreprises liées Charges financières concernant les entreprises liées	32 650	

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

La licence 4^{ème} catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| - Agencements des terrains : | 5 à 25 ans |
| - Constructions : | 25 ans |
| - Agencements des constructions : | 6 à 25 ans |
| - Agencements divers : | 5 à 10 ans |
| - Matériel d'exploitation : | 2 à 12 ans |
| - Matériel de transport : | 3 à 7 ans |
| - Matériel de bureau : | 3 à 5 ans |
| - Mobilier de bureau : | 3 à 10 ans |

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	51 206			51 206
Primes d'émission, de fusion, ...	2 733 753			2 733 753
Réserves	10 437 475	2 647 770		13 085 244
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 647 770		2 647 770	
Résultat de l'exercice N		3 081 943		3 081 943
	15 870 204	5 729 713	2 647 770	18 952 147

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	129 882	9 010	10 801	128 091
Immobilisations corporelles	37 288 527	1 479 999	192 889	38 575 637
Immobilisations financières - titres	939 351	50 280	25	989 605
Immobilisations financières - créances	89 501	15 661		105 162
	38 447 261	1 554 949	203 715	39 798 495

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	98 223	7 104	10 801	94 526
Immobilisations corporelles	16 081 900	1 907 616	192 889	17 796 626
	16 180 122	1 914 720	203 690	17 891 152

Dont dotation :	- Linéaire	1 613 061
	- Dégressive	277 119
	- Exceptionnelle	24 540

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	369 529	128 248	252 039	245 738
Dépréciations de l'actif immobilisé		50 280		50 280
Dépréciations de l'actif circulant	340	79 087		79 426
	369 868	257 614	252 039	375 444
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>		128 588	151 694	
- <i>Financier</i>		129 366		
- <i>Exceptionnel ⁽²⁾</i>			100 685	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	252 039
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

⁽²⁾ La diminution exceptionnelle correspond à la reprise de la provision de 50% du montant du crédit d'impôt recherche remis en cause par l'Administration.

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 100 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. Le délai de pourvoi en cassation n'étant pas encore expiré à la date d'arrêté des comptes, la provision pour risques et charges est maintenue.
- Un litige prud'homal à hauteur de 17 490 €
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 128 248 €.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	105 162		105 162
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 046 832	3 046 832	
Créances diverses	217 660	217 660	
Charges constatées d'avance	218 031	218 031	
	3 587 686	3 482 524	105 162

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	32 752	32 752		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	6 340 541	3 352 578	2 987 962	
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	3 694 649	3 586 161	108 488	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 894 373	11 894 373		
Dettes diverses	492 039	492 039		
Produits constatés d'avance	379	379		
	22 454 732	19 358 282	3 096 450	

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 32 752

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 772 452

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 3 595 445

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 3 532 650

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Moins-value latente au début de l'exercice -
- Moins-value latente à la fin de l'exercice 79 087

Cette moins-value latente est provisionnée.

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une parfumerie, d'une brasserie et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	75 807 276	69 261 846
Drive	8 472 556	7 991 891
Station-service	32 210 648	30 294 015
Restauration	613 958	467 001
	117 104 439	108 014 753

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	19
Agents de maîtrise	26
Employés	252
	296

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	6 644	
Cessions d'immobilisations financières	25	2 114
Cessions d'immobilisations corporelles		12 140
Remboursement CSPE de 2011 à 2013		16 547
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	24 540	
	31 209	30 801

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	767 813
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	497 948
	1 265 761

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts. Elle comprend également le crédit d'impôt recherche redressé suite à un contrôle fiscal et la reprise de la provision pour impôt.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 374 863
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 353 732
Contrôle fiscal sur crédit d'impôt recherche	201 367
Reprise provision pour impôt	-100 685
	1 121 813

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	201 034
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	227 466

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 539 947	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 005 000	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	3 067 558
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en tenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 28.96 % ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 573 000 €

La société LUDIS externalise, en partie, la gestion de ses indemnités de départ à la retraite via l'organisme AVIVA. Ce fonds est alimenté sous la forme de versements libres. La valeur du fonds valorisé au 1^{er} janvier 2023 net des versements de l'année 2023 est de 179 551 €.

Entreprises liées

S.A.S. M. OCEAN.
2 route de Fontenay
85 400 LUCON
RCS : 493 601 579

Participations	-
Dépréciation participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Immobilisations financières diverses	-
Clients et comptes rattachés	-
Créances diverses	-
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	3 532 650
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	-
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-
Intérêts et charges assimilées	32 650

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. M.OCEAN
2 route de Fontenay
85 400 – LUCON
R.C.S. : 493 601 579

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 route de Fontenay
85400 LUCON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 route de Fontenay
85400 LUCON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570

FIN DE MANDAT

Président : Monsieur Morgan DESFONTAINES

Durée illimitée

Directrice Générale : Madame Coralie DESFONTAINES-GILET

Durée illimitée

Commissaire aux Comptes titulaire : SARL DUO SOLUTIONS AUDIT

30/09/2026

SOMMAIRE

Page n° :
.....

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2023

1 à 4

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2023

- Bilan actif
- Bilan passif
- Compte de résultat
- Annexe

LUDIS
Société par actions simplifiée au capital de 51 206 euros
Siège social : 2 route de Fontenay - 85400 LUCON
332 429 570 RCS LA ROCHE SUR YON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 JANVIER 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2023

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2023 s'élevant à 3 081 943,42 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	3 081 943,42 euros
------------------------	--------------------

A titre de dividendes	3 050 341,42 euros
Soit 59,57 euros par action	

Le solde	31 602,00 euros
----------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 13 111 725,90 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 154,71 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 3 050 186,71 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 26 janvier 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les actionnaires ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2020 :

2 000 000 euros, soit 39,06 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 291 840,80 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 708 159,20 euros

Exercice clos le 30 septembre 2021 :

1 500 000 euros, soit 29,29 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 1 018 855 euros

dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 481 145 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 : Néant

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 janvier 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des actionnaires.

Certifié conforme
Le Président
Morgan DESFONTAINES



LUDIS

Société par Actions Simplifiée au capital de 51 206 €
Siège Social : 2 route de Fontenay
85400 LUCON

N° SIRET : 332 429 570 00036
Code APE : 4711F
RCS LA ROCHE SUR YON : 332 429 570

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2023

CONSEIL
EXPERTISE
COMPTABLE
AUDIT
SOCIAL
FISCAL
GESTION
FORMATION

Aux Associés de la société LUDIS,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société LUDIS relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

CS.

.../...

.../...

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes, sur la période du 1^{er} octobre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du coût d'entrée des immobilisations corporelles et des stocks de marchandises.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D 441-6 du Code de Commerce.

CS

.../...

.../...

V. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

VI. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

9 .../...

.../...

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 11 janvier 2024

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux Comptes,



Christine JANET

Bilan actif	Clôture au 30/09/23 Durée 12 mois			Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	39 798 495	17 941 432	21 857 063	22 267 138
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	128 091	94 526	33 565	31 659
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	128 091	94 526	33 565	31 659
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	38 575 637	17 796 626	20 779 011	21 206 627
TERRAINS	3 061 712	614 741	2 446 970	2 522 746
CONSTRUCTIONS	24 587 452	8 762 015	15 825 437	16 730 717
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	9 206 640	7 648 082	1 558 559	1 637 507
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 082 913	771 787	311 125	274 888
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	623 419		623 419	40 770
EN COURS, AVANCES ET ACOMPTES	13 500		13 500	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	1 094 767	50 280	1 044 488	1 028 852
PARTICIPATIONS	50 280	50 280		
TITRES IMMOBILISES DIVERS	939 325		939 325	939 351
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	105 162		105 162	89 501
ACTIF CIRCULANT	19 874 980	79 426	19 795 554	15 253 348
STOCKS ET EN-COURS	8 161 803		8 161 803	7 898 282
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	116 839		116 839	78 015
MARCHANDISES	8 044 964		8 044 964	7 820 267
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 046 832	340	3 046 493	3 199 775
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	287 322	340	286 982	343 388
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 759 511		2 759 511	2 856 387
CREANCES DIVERSES (3)	217 660		217 660	270 287
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	5 345 303	79 087	5 266 216	1 300 000
DISPONIBILITES	2 885 351		2 885 351	2 218 260
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	218 031		218 031	366 744
TOTAL GENERAL	59 673 475	18 020 858	41 652 617	37 520 487
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif		Clôture au 30/09/23 Durée 12 mois	Clôture au 30/09/22 Durée 12 mois
		Montant	Montant
CAPITAUX PROPRES		18 952 147	15 870 204
CAPITAL		51 206	51 206
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT		2 733 753	2 733 753
RESERVES		13 085 245	10 437 475
RESERVE LEGALE		5 121	5 121
AUTRES RESERVES		13 080 124	10 432 354
RESULTAT DE L'EXERCICE		3 081 943	2 647 770
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		245 738	369 529
PROVISIONS POUR RISQUES		245 738	268 844
PROVISIONS POUR CHARGES			100 685
DETTES(1)		22 454 732	21 280 755
DETTES FINANCIERES		10 067 941	10 130 891
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)		6 373 293	9 176 281
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES		3 694 649	954 611
DETTES D'EXPLOITATION		11 894 373	11 005 329
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES		6 994 937	6 578 021
DETTES FISCALES ET SOCIALES		4 695 829	4 246 846
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION		203 607	180 462
DETTES DIVERSES		492 039	144 534
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		419 500	124 935
ETAT : IMPÔTS SUR LES BENEFICES		43 020	
AUTRES DETTES DIVERSES		29 519	19 599
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		379	
TOTAL GENERAL		41 652 617	37 520 487
(1) Dont à plus d'un an		3 096 450	5 772 367
Dont à moins d'un an		19 358 282	15 508 387
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques			

Compte de résultat	Exercice 01/10/22 - 30/09/23 Durée 12 mois	Exercice 01/10/21 - 30/09/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	118 299 634	109 198 866
VENTES DE MARCHANDISES	115 029 322	106 088 734
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	66 228	119 252
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 008 888	1 806 768
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>117 104 439</i>	<i>108 014 753</i>
REPRISES SUR PROVISIONS	151 694	135 456
TRANSFERTS DE CHARGES	288 662	391 278
AUTRES PRODUITS	754 840	657 378
CHARGES D'EXPLOITATION	112 641 505	104 428 240
ACHAT DE MARCHANDISES	91 859 658	85 152 792
VARIATION DES STOCKS	-224 697	-731 881
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	420 833	299 272
VARIATION DES STOCKS	-38 824	-12 549
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	6 136 304	5 771 197
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 342 325	1 301 766
SALAIRES ET TRAITEMENTS	8 680 137	8 294 154
CHARGES SOCIALES	2 435 087	2 290 291
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 890 180	1 895 842
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	340	170
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	128 248	151 354
AUTRES CHARGES	11 914	15 833
RESULTAT D'EXPLOITATION	5 658 129	4 770 625
PRODUITS FINANCIERS	123 138	31 403
PARTICIPATIONS	15 633	3 971
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	107 505	27 432
CHARGES FINANCIERES	311 341	69 666
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	129 366	
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	181 974	69 666
RESULTAT FINANCIER	-188 203	-38 263
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	5 469 926	4 732 363

Compte de résultat	Exercice 01/10/22 - 30/09/23 Durée 12 mois	Exercice 01/10/21 - 30/09/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	30 801	44 516
SUR OPERATIONS DE GESTION	16 547	20 366
SUR OPERATION EN CAPITAL	14 254	24 150
CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 209	2 938
SUR OPERATIONS DE GESTION	6 644	105
SUR OPERATION EN CAPITAL	25	2 833
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	24 540	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-408	41 578
PARTICIPATIONS DES SALARIES	1 265 761	1 087 391
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	1 121 813	1 038 780
<i>TOTAL DES PRODUITS</i>	<i>118 453 573</i>	<i>109 274 785</i>
<i>TOTAL DES CHARGES</i>	<i>115 371 629</i>	<i>106 627 015</i>
RESULTAT NET COMPTABLE	3 081 943	2 647 770
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier		
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées	32 650	

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

La licence 4^{ème} catégorie est inscrite pour sa valeur d'acquisition ; elle n'a pas fait l'objet d'amortissement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains : 5 à 25 ans
- Constructions : 25 ans
- Agencements des constructions : 6 à 25 ans
- Agencements divers : 5 à 10 ans
- Matériel d'exploitation : 2 à 12 ans
- Matériel de transport : 3 à 7 ans
- Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- Mobilier de bureau : 3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 51 206 actions de 1 euro.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	51 206			51 206
Primes d'émission, de fusion, ...	2 733 753			2 733 753
Réserves	10 437 475	2 647 770		13 085 244
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	2 647 770		2 647 770	
Résultat de l'exercice N		3 081 943		3 081 943
	15 870 204	5 729 713	2 647 770	18 952 147

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	129 882	9 010	10 801	128 091
Immobilisations corporelles	37 288 527	1 479 999	192 889	38 575 637
Immobilisations financières - titres	939 351	50 280	25	989 605
Immobilisations financières - créances	89 501	15 661		105 162
	38 447 261	1 554 949	203 715	39 798 495

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	98 223	7 104	10 801	94 526
Immobilisations corporelles	16 081 900	1 907 616	192 889	17 796 626
	16 180 122	1 914 720	203 690	17 891 152

<i>Dont dotation :</i>	- Linéaire	1 613 061
	- Dégressive	277 119
	- Exceptionnelle	24 540

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées				
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	369 529	128 248	252 039	245 738
Dépréciations de l'actif immobilisé		50 280		50 280
Dépréciations de l'actif circulant	340	79 087		79 426
	369 868	257 614	252 039	375 444
<i>Dont dotation :</i>				
- <i>Exploitation</i>		128 588	151 694	
- <i>Financier</i>		129 366		
- <i>Exceptionnel</i> ⁽²⁾			100 685	

⁽¹⁾ La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés :	252 039
- montants repris parce que devenus sans objet :	-

⁽²⁾ La diminution exceptionnelle correspond à la reprise de la provision de 50% du montant du crédit d'impôt recherche remis en cause par l'Administration.

La provision pour risques et charges se décompose ainsi :

- Une provision pour risques représentant une quote-part de la société dans un litige de la société coopérative nationale assignée par le ministre de l'Economie et des Finances devant le tribunal de commerce de Paris pour une restitution aux fournisseurs de remises additionnelles. Les sommes susceptibles d'être reversées par la société s'élèvent à 100 000 €. En mai 2021, le tribunal de commerce de Paris a débouté le ministre de l'Economie et des Finances de toutes ses demandes, et en octobre 2023, la Cour d'Appel de Paris a confirmé ce jugement. Le délai de pourvoi en cassation n'étant pas encore expiré à la date d'arrêté des comptes, la provision pour risques et charges est maintenue.
- Un litige prud'homal à hauteur de 17 490 €
- Une provision correspondant à des réductions sur ventes accordées aux clients sur l'exercice et non utilisées à la clôture de l'exercice ; ces réductions sur ventes sont valorisées au coût de revient de l'avantage accordé et s'élèvent à 128 248 €.

Biens pris en crédit-bail**Néant****Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	105 162		105 162
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 046 832	3 046 832	
Créances diverses	217 660	217 660	
Charges constatées d'avance	218 031	218 031	
	3 587 686	3 482 524	105 162

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)	32 752	32 752		
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	6 340 541	3 352 578	2 987 962	
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	3 694 649	3 586 161	108 488	
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	11 894 373	11 894 373		
Dettes diverses	492 039	492 039		
Produits constatés d'avance	379	379		
	22 454 732	19 358 282	3 096 450	

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires 32 752

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 772 452

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 3 595 445

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 3 532 650

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir, les charges et produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

- Moins-value latente au début de l'exercice -
- Moins-value latente à la fin de l'exercice 79 087

Cette moins-value latente est provisionnée.

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, d'un centre auto, d'une parfumerie, d'une brasserie et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

	N	N-1
Magasin	75 807 276	69 261 846
Drive	8 472 556	7 991 891
Station-service	32 210 648	30 294 015
Restauration	613 958	467 001
	117 104 439	108 014 753

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	19
Agents de maîtrise	26
Employés	252
	296

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	6 644	
Cessions d'immobilisations financières	25	2 114
Cessions d'immobilisations corporelles		12 140
Remboursement CSPE de 2011 à 2013		16 547
Amortissements exceptionnels sur mise au rebut	24 540	
	31 209	30 801

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	767 813
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	497 948
	1 265 761

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sociale de 3.3 % et diminuée de crédits d'impôts. Elle comprend également le crédit d'impôt recherche redressé suite à un contrôle fiscal et la reprise de la provision pour impôt.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	1 374 863
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	- 353 732
Contrôle fiscal sur crédit d'impôt recherche	201 367
Reprise provision pour impôt	-100 685
	1 121 813

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	201 034
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	227 466

■ AUTRES INFORMATIONS

Dettes garanties par des sûretés réelles

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	3 539 947	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	1 005 000	-
Emprunts obtenus non encaissés	-	3 067 558
Autres engagements	-	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en tenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 28.96 % ;
- critère de turn-over du personnel : FAIBLE ;
- table de mortalité : INSEE 2022 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 573 000 €

S.A.S. LUDIS

Exercice du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023

La société LUDIS externalise, en partie, la gestion de ses indemnités de départ à la retraite via l'organisme AVIVA. Ce fonds est alimenté sous la forme de versements libres. La valeur du fonds valorisé au 1^{er} janvier 2023 net des versements de l'année 2023 est de 179 551 €.

Entreprises liées

S.A.S. M. OCEAN.
2 route de Fontenay
85 400 LUCON
RCS : 493 601 579

Participations	-
Dépréciation participations	-
Créances rattachées à des participations	-
Immobilisations financières diverses	-
Clients et comptes rattachés	-
Créances diverses	-
Charges constatées d'avance	-
Emprunts et dettes financières divers	3 532 650
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-
Autres dettes diverses	-
Produits de participation	-
Valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-
Intérêts et charges assimilées	32 650

Société établissant des comptes consolidés

Les présents comptes annuels sont consolidés selon la méthode de l'intégration globale par la société :

S.A.S. M.OCEAN

2 route de Fontenay

85 400 – LUCON

R.C.S. : 493 601 579

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

